



DECLARATION MODIFICATION D'IDENTIFICATION

I.de l'article D.644-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

AOC Médoc, Haut-Médoc, Lustrac-Médoc

Toutes les informations contenues dans ce document sont confidentielles et sont uniquement destinées à l'ODG, à QUALI-BORDEAUX et à l'INAO.

Date limite de dépôt :

Avant le **1^{er} septembre de l'année de la première récolte concernée** pour les producteurs de raisins.

Au moins **1 mois avant l'entrée en activité** pour les autres activités.

Document à transmettre à :

ODG MÉDOC, HAUT-MÉDOC, LISTRAC-MÉDOC

18 quai Jean Fleuret - BP 80004

33250 PAUILLAC - France

ou par email à : contact@odgmedoc.fr

Date de réception du dossier complet :

Pièces à joindre :

Fiche de compte, extrait du Casier Viticole Informatisé (CVI – disponible sur votre [espace douane](#))

Descriptif de la cuverie de vinification (exemple disponible sur notre site internet [odgmedoc.fr](#)).

RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATEUR ⁽¹⁾

Veuillez rappeler vos données actuelles :

Nom/Raison sociale :

EVV (n°CVI) : _____ SIRET : _____

Adresse *:

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

*siège social = lieu 1

MOTIF DE LA MODIFICATION

Veuillez indiquer la nature de la modification (changement de RS, n°EVV, changement des installations, augmentation de surface..) :

INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ**DECLARATION MODIFICATION D'IDENTIFICATION**

I. de l'article D.644-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

AOC Médoc, Haut-Médoc, Lustrac-Médoc*Toutes les informations contenues dans ce document sont confidentielles et sont uniquement destinées à l'ODG, à QUALI-BORDEAUX et à l'INAO.*

Code Rural et de la Pêche Maritime, « Le contrôle du cahier des charges » article L. 642-27 :

*Tous les frais exposés pour les nécessités du contrôle du respect du cahier des charges sont à la charge des opérateurs, que le contrôle soit assuré par un organisme certificateur ou par un organisme d'inspection et par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité.***RENOUVELLEMENT DES ENGAGEMENTS DE L'OPERATEUR****Je m'engage à :**

☐ Pour les adhérents, opérateurs membres de droit de l'ODG (**producteurs, vinificateurs, éleveurs et conditionneurs**) :

- ❖ Respecter les conditions de production et à fournir les documents déclaratifs définis par le cahier des charges.
- ❖ Réaliser les autocontrôles qui sont stipulés dans les dispositions de contrôles communes et spécifiques.
- ❖ Me soumettre aux contrôles internes, réalisés sous la responsabilité de l'ODG, qui sont stipulés dans les dispositions de contrôles communes et spécifiques.
- ❖ Me soumettre aux contrôles externes, réalisés par l'Organisme d'Inspection, qui sont stipulés dans les dispositions de contrôles communes et spécifiques.
- ❖ Supporter les frais liés aux contrôles internes et externes susmentionnés.
- ❖ Supporter les cotisations des missions obligatoires et spécifiques votées en AG.
- ❖ Informer l'ODG reconnu pour l'appellation d'origine concernée, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production.

☐ Pour les opérateurs non membres de droit de l'ODG (**négociants éleveurs et les conditionneurs / donneurs d'ordre**) : le présent dossier d'identification doit être envoyé à la Fédération des Grands Vins de BORDEAUX.

- ❖ Respecter les conditions de production et fournir les documents déclaratifs définis par le cahier des charges.
- ❖ Réaliser les autocontrôles et me soumettre aux contrôles externes prévus par les dispositions de contrôles communes et spécifiques.
- ❖ Supporter les frais liés aux contrôles susmentionnés,
- ❖ Informer la FGVB, de toute modification me concernant ou affectant mes outils de production.

Je prends acte que la présente déclaration vaut acceptation :

- De figurer sur la liste des opérateurs habilités pour la ou les AOC considérées.
- De la communication de données nominatives me concernant à l'Organisme de Défense et de Gestion des AOC MEDOC, HAUT-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, à l'organisme d'Inspection désigné par l'ODG et à l'INAO.

Je certifie que ma déclaration d'identification comporte pages (annexes comprises)

Fait le :

Nom du(des) responsable(s) de l'entreprise ou de son représentant :

Signature :

Cachet(s) de l'entreprise :

INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ**DECLARATION MODIFICATION D'IDENTIFICATION**

I. de l'article D.644-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

AOC Médoc, Haut-Médoc, Lustrac-Médoc*Toutes les informations contenues dans ce document sont confidentielles et sont uniquement destinées à l'ODG, à QUALI-BORDEAUX et à l'INAO.***NOTICE EXPLICATIVE**

Conformément à l'article D.644-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, ce formulaire d'identification doit être rempli avec la plus grande attention et le plus grand soin. Il conditionne, avec les documents à joindre (descriptif de la cuverie de vinification et fiche d'encépagement), l'habilitation de votre entreprise à produire, et/ou vinifier, et/ou conditionner des vins des appellations d'origine contrôlée listées en page 1/4.

Aucun opérateur ne pourra être habilité à produire, vinifier, élever, conditionner, acheter les vins des appellations d'origine contrôlées listées en page 1 s'il n'a pas renvoyé la présente déclaration d'identification dûment complétée ; ou pour les négociants, le formulaire mis à leur disposition par la FGVB et à renvoyer à la FGVB.

Adresses utiles**Organisme de Défense et de Gestion des AOC MEDOC, HAUT-MEDOC, LISTRAC-MEDOC :**

18, quai Jean Fleuret, 33250 PAUILLAC.

Tél. : 05 56 59 02 92 ;

e-mail : contact@odgmedoc.fr**INAO Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes :**Bât. A, 3^{ème} étage, 1 quai WILSON, 33130 BEGLES.

Tél. : 05 56 01 73 44.

Fédération des Grands Vins de BORDEAUX :

1, cours du XXX Juillet, 33000 BORDEAUX.

Tél. : 05 56 00 22 99 ;

e-mail : fgvb@fgvb.fr**Documentation**

Les documents suivants sont téléchargeables sur le site internet de l'ODG : www.odgmedoc.fr

- Cahiers des charges des AOC MEDOC, HAUT-MEDOC, LISTRAC-MEDOC.
- Dispositions de contrôle communes et spécifiques.
- Répertoire de traitement des manquements.
- La liste des défauts organoleptiques utilisée lors des contrôles produits.
- Procédure d'audit des exploitations par l'ODG.
- Formulaires déclaratifs.
- Statuts de l'ODG et règlement intérieur.

Renvois

- (1) **Opérateur** : terme désignant tout intervenant dans le processus d'élaboration des vins, depuis la production jusqu'au conditionnement.